

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 JUILLET 2020

L'an deux mil dix-vingt, le neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Beauthel-Saints légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M.JACOTIN.

Etaient présents :

M.JACOTIN Bernard	M.CHAPPUIS Jacques (19h13)	M.DOLEAC Norbert
M. HUBERT Joël	M.LE CHEVOIR Pierre	Mme FARRIOL GARCIA Christine
Mme MAURY Agathe	Mme DUTERTRE Josette	Mme VAN HOUTTE Sandrine
M.LALLEMENT Thierry	Mme CHAMOUARD Christiane	Mme THOMAS Irène
Mme PAILLARD Virginie	Mme DESTIEVAN Martine	M.TEILLARD Stéphane
M.PERRIN Jean-François	M.THIBAUT Pascal	Mme LE FRESNE Frédérique
M.MOULY Fabrice	M.DOUX Thierry	Mme MARQUES Laëtitia

Absents excusés:

Mme SALMON Claire M.FAHY Bertrand

Secrétaire de séance : Mme LEFRESNE Frédérique

Ajout à l'ordre du jour :

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire demande aux conseillers de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les points suivant s:

Cabinet médical, installation d'un ostéopathe

SDESM – travaux d'enfouissement de réseaux 2021

Le conseil municipal donne son accord pour traiter de ces points lors de la séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 30 MAI 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 30 mai 2020.

COVID19- LOYERS DES PROFESSIONNELS SUR LA COMMUNE -D2020/049

Monsieur le maire explique qu'à la demande des gérantes du café-salon de coiffure, les loyers ont été suspendus depuis le mois de mars.

Compte tenu de l'absence d'activité durant la période de confinement et de la reprise dégradée, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'annulation des loyers sur les mois de mars, avril et mai.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'annuler les loyers professionnels de mars, avril et mai 2020.

Dit que cette décision sera notifiée aux intéressés.

COVID19 - PRIME POUR LES AGENTS COMMUNAUX - D2020/050

Monsieur le maire indique que la prime pour le pouvoir d'achat mise en place par l'état doit faire l'objet d'une délibération du conseil pour être appliquée au personnel communal : le conseil statue sur la création de la prime dans la collectivité mais c'est le maire qui l'attribue ensuite individuellement aux agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

D'instaurer une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 1 000€ pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime sera attribuée aux agents publics (fonctionnaires et agents contractuels de droit public) ayant été confronté à un surcroît significatif durant la période de crise sanitaire soit du 24 mars au 10 juillet 2020.

D'autoriser le Maire ou le Président à fixer, par arrêté, à titre individuel, le montant alloué à chaque bénéficiaire et les modalités de versement de cette prime.

MODIFICATIONS DE POSTES AGENTS DE CANTINE D2020/051 A 053

Plusieurs modifications de postes sont proposées au conseil municipal : depuis la rentrée 2019-2020 des besoins supplémentaires sont apparus et deux agents ont vu leur durée quotidienne de travail augmenter de 30 minutes chacun. Ce travail supplémentaire fait l'objet d'un calcul quotidien et est comptabilisé en heures complémentaires.

Il est envisagé de répercuter cette modification sur les contrats des agents directement.

1/ modification d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le poste était créé pour une durée hebdomadaire de 13.20h annualisées, il est proposé d'ajuster le contrat à 14.50h hebdomadaires annualisées.

2/ suppression d'un poste d'adjoint technique

Le poste créé pour 9.75h annualisées sera vacant à compter du 31 août 2020 (fin du contrat de l'agent occupant actuellement le poste).

La modification induite par l'ajout de 30 minutes quotidiennes implique une modification de plus de 10% du temps de travail et nécessite l'avis du comité technique.

Compte tenu de la vacance du poste il est possible de procéder à sa suppression pour en créer un nouveau sans demander l'avis du comité technique.

3/ création d'un poste d'adjoint technique territorial pour 11h hebdomadaires annualisées.

Le poste doit être créé en modification du

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les modifications de postes proposées

Dit que ces modifications seront mises en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2020.

ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION AUPRES DE LA SAFER PARCELLES ZL220 ET ZL221 « Le chardon » D2020/054

Monsieur le maire indique que la commune a signé une convention de veille foncière avec la SAFER Ile de France.

Il propose au conseil l'acquisition des parcelles cadastrées ZL220 et ZL221 sises au lieu-dit « le chardon » d'une superficie de 415 m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise l'acquisition des terrains cadastrés ZL220 et ZL221 sis au lieu-dit « le chardon » d'une superficie de 415 m²

Autorise le maire à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant

Désigne maître GRAELING Stéphane, notaire à Coulommiers pour rédiger l'acte,

Dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

<p style="text-align:center">COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE CONVENTION GESTION DES EAUX PLUVIALES ET CLOTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT D2020/055-056</p>

M.Jacotin explique que depuis le 1^{er} janvier 2020, la communauté d'agglomération a récupéré les compétences eau et assainissement.

Il convient de formaliser la gestion de la partie relative aux eaux pluviales urbaines par convention, de la même façon que cela a été fait pour la partie assainissement.

Il convient également de procéder à la clôture du budget assainissement qui existait auprès de la commune.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (dite « loi Ferrand ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5216-7-1 et L5215-27 ;

Vu la délibération n°2019-193 du 19 décembre 2019 de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de brie approuvant la signature de la présente convention de gestion ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 la communauté d'agglomération exerce en lieu et place de ses communes membres la compétence « gestion d'eaux pluviales urbaines » sur l'intégralité du périmètre communautaire ;

Considérant que les délais pour la création d'un service communautaire pour la gestion d'eaux pluviales ne sont pas suffisants, et afin de donner le temps nécessaire à la communauté pour mettre en place une organisation pérenne, il est impératif d'assurer la continuité du service public ;

Considérant que seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité en accomplissant de manière temporaire au nom et pour le compte de la communauté les actes matériels nécessaires à l'exercice des compétences transférées ;

Considérant que l'article L5216-7-1 du CGCT prévoit que la communauté d'agglomération peut confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;

Considérant qu'une telle convention peut ainsi être conclue entre la communauté d'agglomération et ses communes membres aux fins de leur confier, pour son compte, la gestion courante du service eaux pluviales relevant de ses attributions dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'approuver la signature de la convention relative à la gestion des eaux pluviales urbaines avec la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie

Décide de procéder à la clôture du budget assainissement de la commune de Beauthel-Saints à compter du 1^{er} janvier 2020.

BULLETIN MUNICIPAL 2021 - TARIF DES INSERTIONS
D2020/057

Comme chaque année, le bulletin municipal sera en grande partie financé par les encarts publicitaires vendus aux entreprises locales et extérieures à la commune.
Il est proposé de reconduire les tarifs de l'édition 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote les tarifs des insertions au bulletin municipal 2021 comme suit :

Hors commune :

1/4 de page : 200€

1/8 de page : 100€

Commune :

1/4 de page : 140€

1/8 de page : 70€

SDESM - DELEGATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2021
ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ELECTRIQUES RUE DE L'ABBAYE
D2020/058

Monsieur le maire présente l'avant-projet des travaux prévus sur le réseau d'éclairage public en 2021 tel qu'établi par le SDESM (Syndicat des Energies de Seine et Marne) :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le programme de travaux et les modalités financières,

Délègue la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux d'enfouissement de réseaux rue de l'abbaye ,

Demande au SDESM de lancer les études et les travaux concernant l'enfouissement des réseaux rue de l'abbaye.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

Autorise le maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatives à la réalisation des travaux

Autorise le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et d'autres organismes,

Autorise le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

CABINET MEDICAL - LOCATION CABINET D2020/059

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le prix de la location du cabinet C sis place de l'église 77120 BEAUTHEIL-SAINTS

Autorise le maire à signer le bail et tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Fibre optique : les travaux de mise en place sont en cours, de nombreux poteaux vont être posés sur l'ensemble de la commune puisque la solution aérienne a été privilégiée pour la plupart des endroits. La commune fera son possible pour obtenir l'enfouissement dès que l'opportunité se présentera.

Vol de câbles : les habitants ont de nouveau vu leurs accès internet et téléphone fixe coupés suite à un vol de câbles. Les services d'orange ont à nouveau été sollicités pour sceller les plaques.

Véhicule pour les services techniques : Un camion-benne a été commandé et sera reçu mi-juillet, il permettra de faciliter le travail des agents techniques notamment pour transporter les déchets et accéder à la déchèterie.

Voirie : les travaux de réfection sont en cours de réalisation, certaines bordures notamment entre la route de Mussien et la RD112 ont été renforcées avant la pose d'enrobé.

Concernant l'é étroitesse de la route pour accéder aux Bordes et à Limosin, plusieurs solutions sont évoquées : il semble préférable de prévoir des espaces de croisement plutôt qu'élargir l'ensemble de la route ce qui risquerait d'entraîner une augmentation de la vitesse des véhicules.

L'augmentation de la population est un problème pour beaucoup de communes, M.Jacotin rappelle que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été élaboré en prévoyant une densification limitée de la commune afin de ne pas se retrouver avec une hausse trop importante de population et un niveau de services insuffisant pour y répondre (taille des écoles, infrastructures routières etc...).

Les passages piétons sur la RD112 seront remis en peinture par les agents communaux ainsi qu'une grande partie du marquage routier sur la commune.

Mme Detsievan revient sur la dangerosité de certains abris bus situés sur la RD112 : MM.HUBERT et LALLEMENT indiquent que les passages piétons vont être repeints et que l'éclairage est déjà mis en place.

Equipements communaux : un filet neuf a été posé sur le terrain de tennis de Beauthail, l'aire de jeux pour enfants a été mise en place et l'hélicoptère peut accueillir les enfants qui viennent y jouer. La réfection d'un terrain de pétanque à Beauthail est prévue à une date ultérieure.

Distribution de masques : les seconds masques offerts par le département aux administrés ont été reçus en mairie, ils seront remis en mairie aux heures d'ouverture ordinaires. Les conseillers sont invités à distribuer dans les boîtes à lettres les communiqués qui en informent les habitants.

Blason : il a été vectorisé afin de pouvoir être exploitable sur différents supports, notamment pour les véhicules communaux.

Ordures ménagères : M.DOLEAC souligne que le rythme de ramassage et la taille des bacs à ordures devraient être intervertis : l'extension des consignes de tri entraîne un remplissage plus important des poubelles jaunes. Cette décision reviendra au syndicat Covaltri.

Signalisation : plusieurs problèmes sont évoqués : panneaux qui s'effacent, absence de panneaux... L'ensemble de la signalisation de la commune devra être révisée afin de lister les modifications à apporter.

L'entretien de certains chemins et bas-côtés est également évoqué.

La séance est levée à 20h00.